

TABLE DES CHAPITRES

PREMIÈRE PARTIE: PLACE DE L'ŒUVRE

CHAPITRE I

CADRE HISTORIQUE ET CHRONOLOGIQUE

- Le *Defensor pacis*, conclusion et ouverture, — Datation, — Engagement immédiat dans la politique la plus actuelle, — Marsile à Munich, — Dernières œuvres 3

CHAPITRE II

MARSILE ET LA CRITIQUE MODERNE

- Editions du *Defensor et développement de la recherche*, — Premiers commentateurs, — Felice Battaglia, — Nouvelles perspectives, — Alan Gewirth, — Segall et Heckel, — Découverte de l'environnement de Marsile 10

CHAPITRE III

MÉTHODE ET STRUCTURE DE PENSÉE

- I. — Les quatre œuvres de Marsile de Padoue 31
- II. — Unité d'auteur, — Marsile et Jean de Jandun, — Averroïsme de l'un et de l'autre 33
- III. — Valeur littéraire, — Jugements divers, — Culture de Marsile, — Manque de rigueur de sa méthode, — Analyse logique du *Defensor*, — Désordre de la composition 40
- IV. — Incertitude des définitions proposées par Marsile pour les concepts essentiels 49
- V. — Enseignements des manuscrits 53
- Conclusions: Tenir compte de toutes les œuvres de Marsile, — Ne pas lui prêter plus qu'il ne dit 56

DEUXIÈME PARTIE: LES THÈSES MARSILIENNES

CHAPITRE IV

DEFENSOR PACIS

Valeur d'un titre	61
I. — <i>Pax et Tranquillitas</i> , — Une Italie déchirée, — Empereurs champions de la paix: Henri IV, Frédéric II, Manfred, Henri VII, — Manuels pour podestats, — La paix augustinienne, — Conception marsilienne de la paix, — Equilibre des parties de la cité, — non empêché de l'extérieur	62
II. — <i>L'ennemi de la paix</i> , — La papauté et la plénitude de puissance, — Cette plénitude de puissance est aussi choquante au spirituel qu'au temporel, — Tyrannie d'une oligarchie, — Pourquoi on évitera de parler d'Eglise et d'Etat	73

CHAPITRE V

LA COMMUNAUTÉ CIVILE

I. — <i>Les premiers commentateurs d'Aristote</i> , — Définition de la communauté civile par S. Thomas, — Albert le Grand, — Pierre d'Auvergne, — Jacques de Viterbe, — Englebert d'Admont, — Jean de Paris, — Gilles de Rome, — Guillaume d'Ockham	84
II. — <i>La cité et le royaume</i> , — Généralisation de la formule avant Marsile, adoption de celle-ci par Marsile	89
III. — <i>Origine et fondement des cités</i> , — Marsile n'assume pas le naturalisme social de ses prédécesseurs, — définition de la communauté parfaite, — instinct ou contrat	95
IV. — <i>Les parties de la Cité</i> , — Modèles fournis par Aristote, — Interprétation de Marsile, — <i>Pars principans</i> et sacerdoce, — <i>Pars judicialis</i> et <i>consiliativa</i>	104

CHAPITRE VI

LE REMPART DE LA PAIX

I. — <i>Le Gouvernement</i> , — Importance primordiale de la <i>Pars principans</i> , — compétence, — séparation des pouvoirs (?), — unité et exclusivité de la souveraineté	113
II. — <i>La Monarchie élective</i> , — Les trois régimes sains et vicieux, — monarchie royale, — élection d'un individu ou d'une famille, — correction du prince	123
III. — <i>Place du législateur</i> , — Un mot neuf, — une définition célèbre, — valeur de chacun des termes: <i>Populus</i> , <i>Universitas civium</i> , <i>Civis</i> , <i>Valentior pars</i> , <i>Legislator</i> , — justification du droit du peuple, — Délégations d'autorité	131
IV. — <i>Philosophie du droit</i> , — Le prince et le droit: théories antérieures, — déclarations de Marsile, — concessions, insuffisance et déviations qui en atténuent la portée, — critique des auteurs qui donnent de la conception marsilienne du droit une vision trop systématique, — positiviste et déterministe, — ou	

rationaliste et naturaliste, — position caractéristique de Marsile dans la querelle de la Pauvreté, — signification de l'autorité reconnue au peuple de conférer à la loi sa force coactive, — le sacerdoce et le droit 155

CHAPITRE VII

CRITIQUE DU DUALISME MÉDIÉVAL

I. — *Les deux fins et les deux lois*, — univocité du double destin temporel et éternel, — la cité humaine doit faciliter l'accomplissement de l'un et de l'autre, — loi divine et loi humaine, — actes immanents et transistifs, — coopération des deux lois au sein de la cité 178

II. — *L'autorité spirituelle*, — Institution divine du sacerdoce chrétien, — Interdiction au sacerdoce d'exercer un pouvoir coactif, — ambiguïté de la coaction, caractère essentiel, — autorité séparable, — critique de la primauté romaine, — ébauche d'un primat d'un nouveau type 189

III. — *Contenu des sacrements*, — sacrements admis par Marsile, — accent mis sur la pénitence, — abus du pouvoir des clés, — pouvoir purement déclaratif du prêtre, — doutes sur la nécessité de la confession à un prêtre 203

IV. — *Le garant humain de la foi*, — Biblicisme, — controverse entre Marsile et Ockham, — le Concile général, — sa composition, son infallibilité, — justification curieuse de celle-ci 209

V. — *L'Eglise n'est pas une société*, — Définitions de l'Eglise, — confusion de l'*universitas fidelium* et de l'*universitas civium*, — triomphe du monisme 216

CHAPITRE VIII

LA COMMUNAUTÉ PARFAITE

I. — *La communauté parfaite des fidèles*, — ce qui manquait aux premières communautés chrétiennes, — un législateur fidèle, — la communauté des fidèles devient parfaite lorsque le législateur devient chrétien 225

II. — *Soumission du clergé au prince*, — l'Évangile impose cette soumission, — condamnation de l'immunité, — et du privilège de for, — subordination réelle et personnelle des clercs 228

III. — *La désignation des ministres sacrés*, — le sacerdoce est un office de la cité comme les autres, — pouvoir théorique de la multitude que le ministre doit évangéliser, — pouvoir effectif du législateur fidèle et du prince 235

IV. — *Les bénéfices ecclésiastiques*, — la loi de pauvreté, — le prêtre peut jouir des biens que lui concède la communauté propriétaire, — qui désigne le titulaire d'un office doit le doter des biens nécessaires à sa subsistance, — droit du législateur et des patrons laïques 240

V. — *Autorité du Sacerdoce*, — cas où le clerc peut exercer une autorité coactive par délégation du prince, — autorité morale du clerc, — sur le prince pour le respect de la loi divine, — sur le peuple pour appuyer de sanctions morales l'autorité du prince 245

VI. — *La tâche spirituelle du prince*, — le prince ministre de Dieu, — compléments temporels de la loi divine, — réglementation du culte et de la discipline ecclésiastique, — excommunication civile, — poursuite des hérétiques 249

VII. — *Le législateur fidèle*, — Etats territoriaux enfermés dans leur souveraineté ou Etat universel, — oscillations de Marsile, — *Volkskirche* ou byzantinisme — Que recouvrent les mots: *législateur fidèle suprême* ? — ce n'est pas le concile général, — ce ne peut être que l'empereur, — le *Defensor pacis* le suggère, — le *Defensor minor* le clame 260

TROISIÈME PARTIE: SIGNIFICATION HISTORIQUE DU DEFENSOR

CHAPITRE IX

MARSILE ET LA POLITIQUE DU XIII^e SIÈCLE

- I. — *Le legs de Frédéric II*, — le novateur du siècle, — les quatre termes de son programme, — *la pax*, — la «*potestas*»: son exaltation par l'empereur, — application du principe par les villes italiennes, — le podestat, son rôle, sa désignation, analogies avec la *pars principans* de Marsile, — la *loi*: l'empereur, père et fils de la justice, — infailibilité de la loi rationnelle, — philosophie de la loi des légistes et des praticiens de la vie communale, — nouveau pas accompli par Marsile, — la *réforme du clergé*, — sens de l'anticléricalisme de Frédéric II, — son activité réformatrice, — position outrée de son fils Manfred, — affirmation du pouvoir spirituel du prince 275
- II. — *L'esprit communal*, — développement des conflits de fiscalité et de juridiction entre les communes italiennes et les autorités ecclésiastiques, — écho de ces querelles dans le *Defensor* 289
- III. — *La logique française*, — conflits entre clercs et laïcs en France au XIII^e siècle, — cristallisation à l'occasion de la querelle bonifacienne, — concile de Vienne, dispute de Vincennes, — Marsile a-t-il pu échapper à cette ambiance au cours de ses deux séjours successifs à Paris? — traces, dans le *Defensor*, de l'intérêt qu'il porte aux affaires françaises, — confrontation avec le *Defensor* de la *Disputatio inter clericum et militem* et du traité *Antequam essent clerici*, — traces d'une influence de Guillaume de Nogaret 292
- Evolution des tendances de Frédéric II à Marsile 302

CHAPITRE X

MARSILE ET LE MOUVEMENT PHILOSOPHIQUE

- Progrès de l'aristotélisme politique avant Marsile, — interprétation chrétienne du naturalisme aristotélicien, — Marsile a-t-il étudié en profondeur l'ensemble du système aristotélicien? Son silence sur Averroès 305
- Incertitudes sur les thèses que l'on qualifie d'averroïstes, — En trouve-t-on trace dans Siger de Brabant, — Pierre d'Abano, — Jean de Jandun? 308
- L'averroïsme de Pierre d'Abano, — méfiance des dogmatismes, — curiosité universelle, — naturalisme, — double vérité (?); — physionomie de Jean de Jandun, — son penchant pour la métaphysique, — sa conception de la double vérité, — son fidélisme, — ce que Marsile a pu leur emprunter, — le monopsychisme ne peut expliquer la thèse marsilienne de la souveraineté populaire 313
- Marsile de Padoue et les aristotéliciens orthodoxes, — points de concordance, — points de divergence: *animal politicum*, — rejet du droit naturel, — exaltation de la souveraineté territoriale 321
- L'importance prise par l'aristotélisme dans la formation des thèses marsiliennes ne doit pas être surestimée 327

CHAPITRE XI

MARSILE ET LES ASPIRATIONS RELIGIEUSES DE SON
ÉPOQUE

- I. — *La querelle de la pauvreté*, — place et sens des chapitres du *Defensor* sur la pauvreté, — confrontation avec les divers mouvements en faveur de la pauvreté, — les ordres mendiants, — divergences fondamentales, — les michaélites: oppositions patentes, — les Spirituels: aucune parenté, — les sectes hétérodoxes: évidente parenté 329
- II. — *Les sectes hétérodoxes*, — origine et diversité des sectes du XIII^e siècle, — cathares et vaudois, — leur influence, — leurs alliés politiques, — similitude de tendances: évangélisme agressif, — critique rationalisante, — hostilité anti-pontificale, — mise en doute de la présence de S. Pierre à Rome, — sens donné à la hiérarchie acceptée: évêque, prêtre et diacre, — assimilation des ministres aux parfaits, — preuves que Marsile n'a pas appartenu à la secte, — mais l'influence diffuse de l'esprit des sectes sur son livre est évidente . 344

CHAPITRE XII

INFLUENCE DU DEFENSOR

- Marsile et ses contemporains, sort du *Defensor* jusqu'à 1360 358
- Traductions française et italienne, — le Songe du Verger, — ce qu'il emprunte au *Defensor*, — John Wycliff, — inspiration générale aux antipodes de celle qui anime le *Defensor*, — conclusions concordantes, — Jean Hus 359
- Marsile et le mouvement conciliaire, — Marsile ignoré des premiers partisans du Concile: Conrad de Geldnhausen et Henri de Langenstein, — Gerson lecteur et critique de Marsile, — ses concessions au constitutionnalisme marsilien, — Zabarella, — rôle important de Thierry de Niem pour la diffusion des idées marsiliennes, — Nicolas de Cuse emprunte beaucoup au *Defensor* tout en adoptant une vision du monde totalement différente, — Matthias Döring, — Grégoire Heimburg . . 364
- Place de Marsile au seuil de la réforme luthérienne, — ecclésiologie de Zwingle, — Calvin et Eraste, — les premières éditions du *Defensor*, — Albert Pighi, — Flacius, — Carrière du *Defensor* après 1550: *En France*: — Charles du Moulin, — Guillaume Ranchin, — Marsile et le gallicanisme parlementaire; — *En Angleterre*: Hooker, — Hobbes; — *En Allemagne*; — *Aux Pays Bas*: Gomar, — Grotius 372
- INDEX ALPHABÉTIQUES DES NOMS 385
- INDEX DES AUTEURS CITÉS 388